

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAYRAC SUR TARN
DU JEUDI 25 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021
- 2- Approbation du compte administratif 2020.
- 3- Approbation du compte de gestion 2020 du Trésorier.
- 4- Autorisation de dépenses d'investissement chapitre 21 compte 2188, avant le vote du budget, pour achat d'un aspirateur.
- 5- Questions diverses

DATE et HEURE	Jeudi 25 mars 2021 - 21 h Conseil Municipal
Présents	ALVAREZ Sylvie, ANDRIEU Gabriel, ASTRUC Thierry, GALLEGO Sonia, GAYRAUD Chrystelle, JOUVE Véronique, LUGA Marc, MASANA Frédéric, MAUREAU Alain, RAYNAUD Anaïs, TEYSSEYRE Frédéric.
Absents	Néant
Ordre du jour	Voir dessus

Président de séance : ASTRUC Thierry

Secrétaire de séance : ALVAREZ Sylvie

Début de séance : 21 h 10

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 février 2021.

2 – Approbation du compte administratif de l'exercice 2020

Délibération 2021/08

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget principal relatif à l'exercice 2020 et présente le détail des dépenses effectuées et des recettes encaissées.

Le Maire ayant quitté la séance et sous la présidence de Madame Sonia GALLEGO, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine l'exécution du budget qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	219 235.72 €	Dépenses	14 670.64 €
Recettes	260 957.99 €	Recettes	21 141.08 €
Excédent de clôture	41 722.27 €	Excédent de clôture	6 470.44 €
Déficit de clôture		Déficit de clôture	
Reprise des résultats antérieurs	220 683.11 €	Reprise résultats antérieurs	37 225.52 €
Résultats	262 405.38 €	Résultats	43 695.96 €
Restes à réaliser	0 €		

Le cumul des sections investissement et fonctionnement représente :

- Excédent de clôture : 41 722.27 € + 6 470.44 € = **48 192.71 €**
- Report résultats antérieur : 220 683.11 € + 37 225.52 € = **257 908.63 €**
- Résultat année 2020 : 262 405.38 € + 43 695.96 € = **306 101.34 €**

Pour l'année 2020 il n'y a pas de restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. Thierry ASTRUC le Maire, **approuve par 10 voix pour**, le compte administratif du budget communal 2020.

Remarques :

- Afin de donner une idée de la situation budgétaire de la commune, Monsieur le Maire présente les moyennes nationales des communes de moins de 500 habitants, à regarder avec précaution car cela dépend aussi du fonctionnement des communautés de communes.
- Baisse des dépenses du SIGEP en raison d'un nombre d'enfants inscrit plus faible.
- En 2021 prévoir une augmentation du nombre d'enfants sur la commune.
- En 2020 il y a eu peu de dépenses en investissement.
- Optimisation des dépenses en charges de fonctionnement, ce qui permet à la commune d'avoir un an d'avance de trésorerie en fonctionnement.
- Il semblerait que la cotisation annuelle Haute Garonne Environnement, de 10 €, concerne uniquement les communes de plus de 1000 habitants. A vérifier.

3 – Approbation du compte de gestion 2020 du trésorier

Délibération 2021/09

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisé par le receveur en poste à Montastruc la Conseillère (Trésor public Vallées du Tarn et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Le conseil municipal, considérant l'identité de valeur entre les opérations budgétaires de l'ordonnateur d'une part et du comptable public, d'autre part :

Adopte à l'unanimité le compte de gestion élaboré par le receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes pour le même exercice à celles du compte administratif.

4 – Autorisation de dépenses d'investissement chapitre 21, avant le vote du budget

Délibération 2021/10

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui, jusqu'à l'adoption du nouveau budget, permettent à l'exécutif de la collectivité territoriale de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de faire application de cet article dans l'attente du vote du budget primitif 2021 à hauteur maximale de 18 500,00 €, soit 25% de 73 000,00 €.

Autorise le Maire à engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessous.

COMPTES	CREDITS OUVERT ANNEE N-1	CREDITS AUTORISES POUR ANNEE N
21	73 000,00 €	18 500,00 €

5 – Questions diverses

- Quand aura lieu l'installation du photovoltaïque sur le toit de la salle polyvalente ?
Cette installation au lieu après la signature du bail emphytéotique.
- Est-ce que le transformateur va être installé sur une zone inondable ?
Non, d'après le PPRI.
- Régie de dépenses :
Aujourd'hui la commune n'a qu'une régie de recette, le régisseur actuel étant Florence Sanchez.
Afin de pouvoir bénéficier d'une carte bancaire qui permettrait d'élargir nos fournisseurs, mais surtout d'effectuer des achats sur internet., il faut créer une régie mixte.
Pour ce faire la régie actuelle doit être clôturer, afin de créer ensuite une régie mixte avec un plafond de dépenses de 700 €. Le régisseur sera Florence Sanchez.
Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas nécessaire de faire une délibération, mais il rend compte de la décision de création de régie mixte prise en réunion maire/adjointes.
Des arrêtés seront pris afin de mettre en place cette régie.
- Prochaines dates à retenir :
 - 1^{er} avril : Commission finance
 - 8 avril : CA du CCAS
 - 13 avril : SIGEP
 - 15 avril : Conseil municipal avec vote du budget primitif 2021
 - 22 avril : Commission communication PCS
 - 29 avril : Commission urbanisme et assainissement.
 - 13 et 21 juin : Elections départementales et régionales : il y aura deux bureaux de vote, toute l'équipe municipale sera réquisitionnée.

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h44**

**La secrétaire de séance
Sylvie ALVAREZ – 3^{ème} adjointe.**

